



ASSOCIATION 1001 FONTAINES

33 rue Pierre Brunier
69300 CALUIRE ET CUIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

Rapport sur les comptes annuels

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

33 rue Pierre Brunier
69300 CALUIRE ET CUIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 Juin 2018

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1001 FONTAINES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 30 Novembre 2018

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAUT



Comptes annuels

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 345	1 156	2 189	1 402	787	56.18
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	143 545	21 100	122 445	122 445			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	524		524	524			
Total I	147 414	22 256	125 158	124 371	787	0.63	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				10 834	10 834	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	81 383		81 383	15 640	65 744	420.37
	Autres créances	171 050		171 050	24 619	146 431	594.79
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	676 238		676 238	495 392	180 846	36.51	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	928 672		928 672	546 484	382 188	69.94	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 076 086	22 256	1 053 830	670 855	382 975	57.09	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau			32 833	105 012	72 179	68.73		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			246 627	72 179	318 806	441.69		
	Autres fonds associatifs								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables									
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I			279 459	32 833	246 627	751.16			
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	Total III								
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)								
	Emprunts et dettes financières divers			130	1 079	949	87.95		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 324	45 664	43 340	94.91		
	Dettes fiscales et sociales			21 194	44 339	23 145	52.20		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes				20 715	20 715	100.00		
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		750 722	526 225	224 497	42.66			
	Total IV		774 371	638 022	136 348	21.37			
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 053 830	670 855	382 975	57.09			

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

23 648 111 797

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	180 390		110 412		69 978	63.38
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 256 112		2 316 818		60 706	2.62
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	78 189		25 052		53 137	212.11
Total I	2 514 691		2 452 282		62 409	2.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 849 644		2 234 949		385 304	17.24
Impôts, taxes et versements assimilés	10 694		7 370		3 324	45.09
Salaires et traitements	289 769		181 992		107 778	59.22
Charges sociales	119 496		99 768		19 727	19.77
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 267		1 916		649	33.85
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	8		0		8	NS
Total II	2 270 879		2 525 995		255 116	10.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	243 812		73 713		317 525	430.76
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2018 12	30/06/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	660	639	21	3.36
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 786	2 150	637	29.61
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 447	2 789	658	23.60
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		110	110	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		110	110	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	3 447	2 679	768	28.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	247 259	71 034	318 293	448.09
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60	60	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	479	102	378	371.67
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	479	162	318	196.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	479	162	318	196.57
Impôts sur les bénéfices (IX)	153	984	831	84.45
Total des produits (I+III+V+VII)	2 518 138	2 455 071	63 067	2.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 271 511	2 527 250	255 739	10.12
Solde intermédiaire	246 627	72 179	318 806	441.69
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	246 627	72 179	318 806	441.69

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 053 830 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 514 691 Euros et dégageant un excédent de 246 627 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement 99-01 et 99-03 du CRC,
- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs. Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et

du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément à l'article 8 de l'Ordonnance du 28 juillet 2005, et à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2006, le Compte d'emploi des ressources (CER) est inclus dans l'annexe aux comptes annuels, et, à ce titre, entre de droit dans le cadre de la certification par notre Commissaire aux Comptes. Le CER a été établi selon le modèle homologué par le CNC (CRC du 7 mai 2008, arrêté du 11/12/2008).

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 968		6 773
TOTAL	4 968		6 773
Autres participations	143 545		
Prêts, autres immobilisations financières	524		
TOTAL	144 069		
TOTAL GENERAL	149 037		6 773

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 396	3 345	3 345
TOTAL		8 396	3 345	3 345
Autres participations			143 545	143 545
Prêts, autres immobilisations financières			524	524
TOTAL			144 069	144 069
TOTAL GENERAL		8 396	147 414	147 414

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 567	2 935	5 346	1 156
TOTAL	3 567	2 935	5 346	1 156
TOTAL GENERAL	3 567	2 935	5 346	1 156

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 935				
TOTAL	2 935				
TOTAL GENERAL	2 935				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	105 012		72 179	144 359	32 833
RESULTAT DE L'EXERCICE	72 179			318 806	246 627
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	32 833		72 179	174 447	279 459

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	21 100				21 100
TOTAL	21 100				21 100
TOTAL GENERAL	21 100				21 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	524	0	524
Autres créances clients	81 383	81 383	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 823	1 823	
Groupe et associés	9 471	9 471	
Débiteurs divers	159 757	159 757	
TOTAL	252 958	252 434	524

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 324	2 324		
Personnel et comptes rattachés	8 448	8 448		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 429	4 429		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 260	7 260		
Autres impôts taxes et assimilés	1 056	1 056		
Groupe et associés	130	130		
Produits constatés d'avance	750 722	750 722		
TOTAL	774 371	774 371		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel & Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	13 934
Total	13 934

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	750 722
Total	750 722

Les produits constatés d'avance sont constitués par des subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices. Ils sont ventilés ainsi :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA MADAGASCAR	17 043		
PCA VILLAGES	510 199		
PCA PARRAINAGE	93 088		
PCA MYANMAR	130 392		
Total	750 722		

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Créances et dettes en monnaies étrangères :

Elles sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisée, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, en attente de régularisation ultérieure.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
GALA 1001 FONTAINES LYON	63 183
ACTIVITES SPORTIVES COLLECTE	16 000
GALA 1001 FONTAINES PARIS	212 563
MANIFESTATIONS SPORTIVES	8 000
SUBVENTIONS PUBLIQUES	541 052
DONS PARRAINAGES	87 038
DONS FONDATIONS	920 924
DONS DIVERS	400 625
DONS INTERNET	6 727
Total	2 256 112

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 540 euros au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- UV + SOLAIRE	152 786	55.98	75 788
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Rapport spécial sur les conventions réglementées

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

33 rue Pierre Brunier
69300 CALUIRE ET CUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce. Nous avons relevé la convention suivante au cours de nos travaux.

CONVENTION 1

- ▶ **Personne concernée** : Monsieur Julien Ancélé
- ▶ **Nature et objet** : Convention de partenariat
- ▶ **Modalités** : Votre association a conclu une convention de partenariat avec l'association 1001 Fontaine Suisse pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2017. Une somme de 55.000 € a été versé à l'association 1001 Fontaine Suisse au cours de l'exercice au titre de cette convention.

A Tours,
Le 30 Novembre 2018
Le Commissaire aux comptes
Cabinet Ajilec
Représenté par Frédéric BRUNAUT

